

2. For each such project, what was the (a) number of units to be built and in what city (b) type of housing built (i) co-op (ii) public non-profit (iii) private non-profit (iv) special purpose?—Sessional Paper No. 331-2/368.

Mr. Dick, Parliamentary Secretary to the President of the Privy Council, presented,—Return to the foregoing Order.

Debate was resumed on the motion of Mr. Crosbie (St. John's West), seconded by Mr. Hnatyshyn,—That Bill C-49, An Act to amend the Criminal Code (prostitution) be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

And debate continuing;

Mr. Hnatyshyn for Mr. Wilson (Etobicoke Centre), a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Notice of Ways and Means motion to amend the statute law relating to income tax and to make a related amendment to the Tax Court of Canada Act. (English and French)—Sessional Paper No. 331-1/308G.

Pursuant to Standing Order 65(2), at the request of Mr. Hnatyshyn, an Order of the Day was designated for the consideration of a Ways and Means motion to amend the statute law relating to income tax and to make a related amendment to the Tax Court of Canada Act (Sessional Paper No. 331-1/308G), notice of which was laid upon the Table, earlier this day.

Debate was resumed on the motion of Mr. Crosbie (St. John's West), seconded by Mr. Hnatyshyn,—That Bill C-49, An Act to amend the Criminal Code (prostitution) be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to, on division.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee.

Pursuant to Standing Order 19(4), at 5.20 o'clock p.m., the House proceeded to the consideration of Private Members' Business pursuant to Standing Order 19(5).

By unanimous consent, Item No. 125, standing on the *Order Paper* in the name of the honourable Member for Thunder Bay—Nipigon, was amended to read as follows:

That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of establishing a Department of Multiculturalism.

2. Pour chaque projet en cause, quels sont a) le nombre de logements à construire et dans quelle localité se trouvent-ils, b) le type de logements que l'on construira, soit des logements (i) coopératifs (ii) publics sans but lucratif (iii) privés sans but lucratif (iv) destinés à des fins spéciales?—Document parlementaire n° 331-2/368.

M. Dick, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le débat reprend sur la motion de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest), appuyé par M. Hnatyshyn,—Que le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (prostitution), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Le débat se poursuit;

M. Hnatyshyn, au nom de M. Wilson (Etobicoke-Centre), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Avis de motion des voies et moyens visant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 331-1/308G.

En conformité des dispositions de l'article 65(2) du Règlement, à la demande de M. Hnatyshyn, un ordre du jour est désigné pour l'étude d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (document parlementaire n° 331-1/308G), dont avis a été déposé sur le Bureau plus tôt aujourd'hui.

Le débat reprend sur la motion de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest), appuyé par M. Hnatyshyn,—Que le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (prostitution), soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Conformément à l'article 19(4) du Règlement, à 17h20, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés, conformément à l'article 19(5) du Règlement.

Du consentement unanime, l'article numéro 125, inscrit au *Feuilleton* au nom de l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon, est modifié pour se lire ainsi qu'il suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir un ministère du Multiculturalisme.